

JEUDI 24 NOVEMBRE 2016 à Briare

COMITE TECHNIQUE (COTEC) N°1

THEMATIQUES « ECONOMIE, DEPLACEMENTS, SERVICES ET EQUIPEMENTS »

Propos introductifs

La réunion a pour objet de présenter les premiers retours du diagnostic territorial sur les volets économiques, de déplacements et des équipements publics.

Mme CHELLY introduit la réunion de COTECH et en fixe les objectifs. Elle effectue un rappel sur le droit de réserve :

L'attention des participants est attirée sur la notion de prise illégale d'intérêt. En effet, en règle générale, un élu intéressé à l'affaire doit se retirer au moment du vote. Sinon cela pourrait entraîner de graves conséquences, aussi bien pour la légalité de la procédure de PLUI que pour l'élu qui peut se trouver accusé de prise illégale d'intérêt, ainsi que le Président qui pourrait se trouver accusé de complicité.

Aussi, il est demandé en ouverture de la réunion que tout élu qui s'estime intéressé à l'affaire le signale aussitôt, afin d'établir la conduite à tenir (sortir de la salle, etc.) et en tout état de cause s'abstenir de participer au vote.

Qu'est-ce qu'être intéressé à l'affaire ? Au sens du Code pénal, c'est « prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont la personne a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement.

Mme LEFEVRE précise en préambule que le diagnostic s'appuie en partie sur des données statistiques fournies par l'INSEE. La majorité de ces données ne permettent pas de saisir les évolutions postérieures à 2013. L'objectif de la réunion est également que les communes puissent s'exprimer sur les évolutions plus récentes connues par le territoire et qu'elles peuvent nuancer les éléments en retour de mail.

- La présentation s'appuie sur un support projeté, annexé au présent compte-rendu.

Au cours de la présentation, les remarques suivantes ont été émises :

1. Economie et emploi

- Concernant l'emploi et les entreprises, les élus observent que les effets de la crise économique de 2008 sont visibles dans les chiffres de l'INSEE. Il est fait mention de plusieurs fermetures d'entreprises importante sur le territoire. Ce point soulève la question de la reconversion / remobilisation des bâtiments d'activité vacants.
- Sur certains secteurs (La Bussière par exemple) des nouvelles entreprises sont venues s'installer modifiant les statistiques présentées.

- Concernant l'emploi dans le secteur public, certaines données statistiques apparaissent surévaluer les effectifs et notamment les évolutions récentes.
- Dans le cas de l'emploi de la commune d'Autry-le-Châtel, les élus s'interrogent sur part de l'emploi industriel. Une partie des employés du site de Monsanto pourraient être déclarés comme employés d'industrie et non comme ouvriers agricoles ce qui expliquerait cette donnée.
- Concernant les sites touristiques il est demandé que la carte soit complétée avec les châteaux de Beaulieu-sur-Loire et d'Autry-le-Châtel.
- Concernant l'activité agricoles, le Pays explique rencontrer des difficultés pour mobiliser les circuits courts dans l'approvisionnement des cantines, notamment à cause des contraintes de livraison pour les exploitants agricoles.

2. Déplacement et transports

- La DDT informe que la compétence transport sera transférée du Conseil Départemental au Conseil Régional au 1^{er} janvier 2017. Concernant les transports en commun, la Communauté de Communes insiste sur l'importance de maintenir la desserte du territoire pour le réseau de bus Ulys.
- Les élus énoncent également l'importance que représente la gare de Briare pour le territoire intercommunal et entendent agir pour le maintien de la fréquence des allers-retours. La CCBLP fait également mention de la dangerosité de la traversé des voies et précise qu'un projet est en cours afin d'aménager un équipement sécurisé. La DDT précise que ce serait la mise en place d'un tunnel (et non de passerelle) qui serait actuellement privilégiée.
- Concernant le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Lyon, la DDT précise que les débats sont en cours et que le scénario « médian » (susceptible de traverser le territoire) est actuellement privilégié. Les élus expliquent qu'aucun arrêt sur le territoire n'est envisagé par le projet. Ainsi dans ce scénario, le territoire serait confronté aux effets négatifs d'une traversée de la ligne à grande vitesse, notamment sur le plan environnemental. Les élus déplorent le manque de concertation avec les collectivités locales concernées.
- Concernant les canaux navigables, Voies Navigables de France (VNF) précise que le canal ne peut être emprunté que par des bateaux transportant 400 tonnes (et non 1000 tonnes). Un certain nombre d'alignements boisés sont protégés par les PLU (protection type Espace Boisés Classé). Ce classement n'est désormais plus encouragé puisqu'il complexifie le traitement de ces essences vieillissantes qui ont perdu leur utilité (dans la taxation des transports).
- Concernant le pont de Chatillon, la problématique de sa fermeture fréquente est soulevée. Le Département du Loiret précise qu'une opération est à l'étude afin d'en consolider la structure, le chantier devant s'opérer courant 2020.

- Concernant la cartographie des nuisances sonores, la DDT précise que des travaux menés par le Département du Loiret et par la Préfecture sont en cours. Ils devraient prochainement aboutir à une révision du classement sonore des infrastructures de transports (arrêté préfectoral) et une cartographie des émissions sonores dans l'environnement. Ce sera ce dernier document qui devra être intégré de manière privilégiée au PLUi.

-

3. Équipements publics et services

- Des élus précisent que des équipements pourraient être ajoutés au sein de l'inventaire des équipements et services publics et d'autres supprimés. Le bureau d'études explique que le recensement des équipements publics s'est effectué à partir des données de la Base Permanentes des Equipements (BPE) complétée et corrigée avec les questionnaires des communes.
- L'études des effectifs scolaires sera mise à jour lorsque les questionnaires manquants auront été transmis au bureau d'études.
